



COORDINATION PÉRinataLE GRAND EST

# PLAN D'ACCÈS À L'IVG

## GRAND EST

2021-2023

Version du 20/09/2021

Validée par la commission IVG Grand Est

Cinq ans après la parution du Plan d'accès à l'IVG Grand Est, la Coordination Périnatale Grand Est (CoPÉGE), en lien avec l'ARS Grand Est, a fait le bilan de sa mise en œuvre. Pour ce faire, un 2<sup>ème</sup> état des lieux a été réalisé en 2019. Ses résultats -présentés lors des journées ANCIC 2019- ont permis de mesurer tous les avancements dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes en demande d'IVG accomplis par les acteurs et aussi, d'identifier les pistes d'amélioration qui restent encore à travailler.

Les éléments obtenus constituent la base de ce plan régional qui s'aligne sur la durée du Schéma Régional de Santé dont l'échéance est prévue en 2023. Il tient ainsi compte des priorités régionales fixées en matière d'organisation de soins.

Ce document est le fruit d'une réflexion collaborative portée par le groupe de travail régional (composition en annexe) qui comprend des acteurs impliqués dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes en demande d'IVG, les représentants de l'ARS Grand Est et des cellules de coordination des réseaux périnataux d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine. Les actions identifiées s'articulent autour de quatre axes :

1. Prévention
2. Parcours
3. Qualité
4. Coordination et information

# SOMMAIRE

## AXE 1. Prévention

OBJECTIF 1	PROPOSER SYSTÉMATIQUEMENT L'ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL A TOUTES LES FEMMES EN DEMANDE D'IVG	4
OBJECTIF 2	DÉPISTER SYSTÉMATIQUEMENT LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) EN PÉRIODE PRÉ-IVG	5
OBJECTIF 3	RENFORCER LE REPÉRAGE DES VIOLENCES CHEZ LES FEMMES EN DEMANDE D'IVG	6
OBJECTIF 4	ORGANISER SUR LES TROIS TERRITOIRES DES FORMATIONS A LA SANTÉ SEXUELLE	7

## AXE 2. Faciliter le parcours des femmes en demande d'IVG

OBJECTIF 1	GARANTIR L'ACCÈS A L'IVG À TOUTES LES FEMMES QUI EN FONT LA DEMANDE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL	8
OBJECTIF 2	GARANTIR UN CHOIX LIBRE ET ÉCLAIRÉ A TOUTES LES FEMMES EN MATIÈRE DE MÉTHODE DE RÉALISATION DE L'IVG ET DE TYPE D'ANESTHÉSIE	10
OBJECTIF 3	GARANTIR L'ACCÈS A L'IVG AUX FEMMES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ	11
OBJECTIF 4	RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS INTERVENANT DANS LE PARCOURS IVG	12

## AXE 3. Qualité

OBJECTIF 1	FORMALISER LA DÉMARCHE QUALITÉ SUR LES TROIS TERRITOIRES	13
OBJECTIF 2	ASSURER UN SUIVI QUALITATIF DES INDICATEURS AU NIVEAU RÉGIONAL	14

## AXE 4. Coopération et information

OBJECTIF 1	RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS	15
OBJECTIF 2	INFORMER LE GRAND PUBLIC	17

<b>PLAN D'ACTION ET ÉVALUATION</b> .....	18
--	----

<b>ANNEXE - COMPOSITION COMMISSION IVG GRAND EST</b> .....	23
--	----

## AXE 1. Prévention

La réalisation d'une IVG est un moment particulier dans la vie d'une femme. C'est aussi l'occasion, pour les professionnels du parcours de soins IVG, de porter une attention accrue à certains aspects liés à la santé de la femme. Il s'agit ainsi de développer le repérage et la prévention des risques psycho-sociaux, des violences intrafamiliales, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de promouvoir la santé sexuelle.

### OBJECTIF 1. PROPOSER SYSTÉMATIQUEMENT L'ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL A TOUTES LES FEMMES EN DEMANDE D'IVG

**Constat** L'état des lieux 2019 fait acte d'une organisation hétérogène sur le périmètre régional en termes de ressources disponibles ou de coopérations développées pour réaliser un entretien psychosocial.

L'entretien psychosocial doit être proposé systématiquement à toutes les femmes et est obligatoire pour les femmes mineures. Certains CPEF réalisent systématiquement cet entretien pour toutes les femmes en demande d'IVG, quel que soit leur âge. Sa durée s'adapte alors aux besoins de chaque femme. La majorité des femmes adhèrent au dispositif.

**Comment ?**

1. En intégrant davantage l'entretien psychosocial dans le parcours IVG.
2. En développant les coopérations entre l'ensemble des acteurs des secteurs libéral, hospitalier, territorial et associatif.
3. En attribuant les moyens nécessaires à la réalisation de l'entretien psychosocial.

	Action	Porteur
Pour Intégrer l'entretien psychosocial dans le parcours IVG	Réalisation d'une fiche réflexe parcours IVG	CoPéGE
	Elaboration de la fiche-mémo « réglementation »	CoPéGE
	Evaluation de l'opportunité de réalisation systématique de l'entretien psycho-social	CoPéGE
Pour développer les coopérations entre les acteurs	Identification des intervenants réalisant des entretiens psychosociaux : tissu associatif, CPEF...	CoPéGE
	Rappel de l'obligation légale des centres d'orthogénie d'avoir une convention avec un CPEF	CoPéGE
	Intégration des modalités d'accès à l'entretien psychosocial pour les praticiens libéraux dans les conventions avec les établissements de santé	CoPéGE
Pour attribuer les moyens nécessaires à la réalisation de l'entretien psychosocial	Réalisation d'un état des lieux sur le volet psycho-social du parcours IVG, en lien avec la commission Vulnérabilité de la CoPéGE	CoPéGE

## OBJECTIF 2. DÉPISTER SYSTÉMATIQUEMENT LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) EN PÉRIODE PRÉ-IVG

### Constat

Selon l'état des lieux 2019, le dépistage des IST n'est pas proposé de façon systématique sur l'ensemble de la région. La HAS recommande un dépistage systématique de l'infection à *Chlamydia trachomatis* chez les femmes enceintes consultant pour une IVG, sans limite d'âge.

Le mode de contraception ultérieure est abordé dans tous les centres IVG du Grand Est, voire à plusieurs reprises. L'information sur la contraception définitive et la contraception masculine restent à améliorer.

### Comment ?

1. En intégrant le dépistage IST dans le parcours IVG.
2. En améliorant la qualité de l'information autour de la contraception

	Action	Porteur
Pour intégrer le dépistage IST dans le parcours IVG	Élaboration d'une fiche-reflexe IST	CoPéGE
	Réalisation d'une fiche-réflexe parcours IVG	CoPéGE
	Identification des structures réalisant le dépistage gratuit des IST	CoPéGE
Pour améliorer la qualité de l'information autour de la contraception	Sensibilisation des professionnels à la contraception de longue durée, masculine et féminine	CoPéGE

### OBJECTIF 3. RENFORCER LE REPÉRAGE DES VIOLENCES CHEZ LES FEMMES EN DEMANDE D'IVG

#### Constat

Le dépistage des violences faites aux femmes a un double enjeu, médical et psychosocial. Selon l'étude réalisée en Alsace entre le 31 novembre 2013 et le 1er décembre 2014, 33 % des femmes qui font une 1<sup>ère</sup> demande d'IVG seraient victimes des violences conjugales. Cela serait le cas pour la moitié d'entre-elles lorsqu'il s'agit d'IVG répétées.

On constate un manque de lisibilité du tissu de prise en charge des femmes victimes de violences.

#### Comment ?

1. En intégrant le repérage des situations de violences faites aux femmes dans le parcours IVG
2. En formant les professionnels au dépistage des violences intrafamiliales

	Action	Porteur
En intégrant le repérage des situations de violences faites aux femmes dans le parcours IVG	Élaboration d'outils de repérage des violences faites aux femmes, en lien avec la commission Vulnérabilités	CoPéGE
	Élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques pour les entretiens pré- et post-IVG.	CoPéGE
	Réalisation d'une fiche réflexe parcours IVG	CoPéGE
	Réalisation d'une cartographie des ressources de prise en charge et d'orientation par département, en lien avec la commission « vulnérabilités »	CoPéGE
Pour former les professionnels au dépistage des violences	Organisation de formations en fonction des besoins identifiés sur chaque territoire	CoPéGE

## OBJECTIF 4. ORGANISER SUR LES TROIS TERRITOIRES DES FORMATIONS A LA SANTÉ SEXUELLE

### Constat

La bonne santé sexuelle est un levier pour la prévention des IVG, des violences, des IST et la maîtrise de la contraception au sein d'un couple. Un manque de connaissances des acteurs de la périnatalité et des intervenants en milieu scolaire peut se répercuter sur les jeunes (futurs parents).

Les formations à la santé sexuelle sont organisées depuis 3 ans par le Réseau Périnatal en Champagne-Ardenne auprès des intervenants en milieu scolaire et des professionnels de santé. Elles sont en cours de déploiement auprès des professionnels de santé par le Réseau Périnatal en Lorraine et portées par les collectivités territoriales en Alsace.

### Comment ?

1. En développant des formations en santé sexuelle
2. En développant des actions spécifiques auprès des jeunes

	Action	Porteur
Pour développer des formations en santé sexuelle	Recensement des besoins de formation en santé sexuelle	CoPéGE
	Organisation de formations en fonction des besoins identifiés sur chaque territoire	CoPéGE
Pour développer des actions spécifiques auprès des jeunes	Utilisation des réseaux sociaux en termes d'information auprès du jeune public	A définir

## AXE 2. Faciliter le parcours des femmes en demande d'IVG

*L'accès à l'IVG pour toutes les femmes en faisant la demande est un droit en France. Cet accès doit être possible quel que soit le lieu de vie de la patiente et sa situation médico-psycho-sociale. Le libre choix de la méthode et du type d'anesthésie, le cas échéant, doit également être garanti. Le parcours adapté à chaque femme doit être sécurisé, complet et répondre au cadre réglementaire notamment en termes de délai de prise en charge.*

### OBJECTIF 1. GARANTIR L'ACCÈS A L'IVG À TOUTES LES FEMMES QUI EN FONT LA DEMANDE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL ET AVEC UN ACCUEIL ADAPTÉ

#### Constat

La permanence d'accès à l'IVG est assurée sur l'ensemble du périmètre régional du Grand Est. La permanence de l'offre de soins pendant la période estivale est recensée par les réseaux de santé en périnatalité et transmise à l'ARS et à la Plateforme nationale d'orientation (n° vert).

La pérennité du financement du Planning Familial (PF), porteur du numéro vert, est garantie. La plateforme doit pouvoir disposer de l'ensemble des informations sur l'offre de soins mises à jour.

Le 1er rendez-vous est donné dans un délai inférieur à 5 jours, comme le préconise la HAS, dans 82 % des centres IVG, ce qui représente une amélioration de 22 % par rapport à 2016.

80,5 % des maternités du Grand Est (33/41) réalisent des IVG jusqu'à 14 SA. Les pratiques évoluent vers une augmentation du terme de réalisation des IVG médicamenteuse en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Il est stable en Alsace avec 10 maternités sur 11 les pratiquant à tous termes.

#### Comment ?

1. En élargissant l'offre de soins IVG
2. En sensibilisant les professionnels de santé aux recommandations et en leur apportant un appui dans l'adaptation des organisations aux évolutions réglementaires
3. En garantissant la visibilité de l'offre sur l'ensemble du Grand Est.
4. En améliorant les conditions d'accueil des femmes en demande d'IVG

	Action	Porteur
Pour élargir l'offre de soins IVG	Organisation de formations à l'IVG médicamenteuse à destination des sages-femmes et médecins volontaires (libéraux, hospitaliers, PMI)	CoPéGE
	Organisation de formations à l'IVG instrumentale entre 12 et 14 SA à destination des médecins volontaires	CoPéGE
	Organisation de formations à l'IVG instrumentale sous anesthésie locale (AL)	CoPéGE

Pour sensibiliser les acteurs et les appuyer dans la mise en place des évolutions réglementaires	Élaboration et diffusion d'une fiche-mémo concernant les bonnes pratiques et le cadre réglementaire	CoPéGE
	Appui dans la mise en place des nouvelles directives réglementaires le cas échéant	CoPéGE ARS GE
Pour garantir la visibilité de l'offre de soins	Maintien du recensement annuel de l'offre de soins IVG en période estivale et fin d'année sur l'ensemble du périmètre régional et diffusion aux acteurs impliqués et concernés (ARS/numéro vert)	CoPéGE
	Suivi de l'évolution de l'offre de soins IVG : conventionnement entre les établissements de santé et les praticiens libéraux, évolution des prises en charge dans les centres de santé, les CH et les CPEF notamment PEC des 12-14 SA	ARS GE CoPéGE
	Information des professionnels de santé sur l'offre de soins existante	CoPéGE
	Information du grand public sur l'offre de soins existante	MFPP
Pour améliorer les conditions d'accueil	Organisation de formations spécifiques à l'accueil des patientes en demande d'IVG à destination de tous les professionnels concernés (médicaux et non médicaux)	CoPéGE

## OBJECTIF 2. GARANTIR UN CHOIX LIBRE ET ÉCLAIRÉ A TOUTES LES FEMMES EN MATIÈRE DE MÉTHODE DE RÉALISATION DE L'IVG ET DE TYPE D'ANESTHÉSIE

### Constat

Certains médecins ne font pas d'IVG instrumentale ou appliquent la clause de conscience pour la réalisation des IVG instrumentales au-delà d'un certain âge gestationnel. Dans certains centres, cela peut avoir comme effet l'augmentation du taux de réalisation des IVG médicamenteuses qui deviennent l'unique choix pour la femme. Pour autant ce choix entre les deux méthodes doit être garanti par l'institution.

Les types d'anesthésie possibles peuvent également influencer le choix de la méthode. Le choix de l'anesthésie n'est pas forcément possible pour les patientes qui se voient uniquement proposer l'anesthésie comportant le moins de risque selon l'équipe soignante. La méthode d'anesthésie locale même si elle commence à se développer en Champagne-Ardenne– est peu pratiquée et l'anesthésie locorégionale reste encore peu pratiquée sur l'ensemble du territoire GE.

### Comment ?

1. En élargissant l'offre de soins IVG
2. En sensibilisant les professionnels de santé aux évolutions réglementaires

	Action	Porteur
Pour élargir l'offre de soins IVG	Organisation de formations à l'IVG médicamenteuse, à l'IVG instrumentale et à l'IVG instrumentale sous anesthésie locale (AL)	CoPéGE
	Elaboration de recommandations sur l'IVG sous AL	CoPéGE
	Accompagnement des centres de santé souhaitant développer l'activité d'orthogénie : recommandations, parcours, conventions	CoPéGE ARS
	Rappel des obligations légales en matière de libre choix de la femme de la méthode de l'IVG et de l'anesthésie aux instances des établissements de santé	CoPéGE ARS
Pour sensibiliser les professionnels aux évolutions réglementaires	Soutien des équipes hospitalières au respect de la levée de la double clause de conscience <u>si la loi est votée définitivement</u> (information, recommandations)	CoPéGE

### OBJECTIF 3. GARANTIR L'ACCÈS A L'IVG AUX FEMMES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

#### Constat

Les inégalités d'accès à l'IVG dans le Grand Est sont insuffisamment mesurées.

Les dispositifs spécifiques à destination des femmes en situation de précarité (PASS et soins urgents) et les modalités de facturation IVG sous le secret sont trop peu connus des acteurs de terrain.

Les barrières linguistiques posent des difficultés d'accès aux informations et au libre choix en matière d'orthogénie.

#### Comment ?

1. En établissant des parcours spécifiques.
2. En améliorant la communication sur l'IVG auprès des populations vulnérables.

	Action	Porteur
Pour établir un parcours spécifique	Réalisation d'un état des lieux régional des besoins et ressources existantes, en lien avec la commission « vulnérabilités »	CoPéGE
	Établissement d'un ou plusieurs parcours « vulnérabilités » en spécifiant les modalités de prise en charge organisationnelle, en fonction des résultats du diagnostic, en lien avec la commission « vulnérabilités »	CoPéGE
	Actualisation et diffusion de la recommandation Grand Est « IVG chez les mineures » datant de novembre 2018	CoPéGE
Pour améliorer la communication	Production de documents d'information à destination des femmes dans diverses langues (traduction du guide IVG national).	ARS

## OBJECTIF 4. RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS INTERVENANT DANS LE PARCOURS IVG

### Constat

Le parcours IVG est formalisé avec des liens identifiés entre les acteurs, notamment en ce qui concerne le lien ville-hôpital (fiche de liaison, entretien psycho-social) mais la transmission des informations en cas d'intervention de plusieurs acteurs dans le parcours IVG est à renforcer.

Au niveau national, de nombreuses discussions ont lieu sur l'évolution des prises en charge notamment suite à la pandémie de COVID-19. Les pratiques de consultation de contrôle sont les plus touchées et cela entraîne une disparité des pratiques.

L'harmonisation des pratiques facilite la coordination des acteurs impliqués et donc, la sécurisation des parcours.

### Comment ?

1. En harmonisant les pratiques
2. En renforçant la transmission des informations entre les acteurs du parcours IVG

	Action	Porteur
Pour harmoniser les parcours	Identification des différents moyens de contrôle post-IVG utilisés par les acteurs au regard de l'évolution des Recommandations pour la Pratique Clinique (RPC) sur le périmètre régional	CoPéGE
	Établissement de recommandations régionales basées sur l'état des lieux des pratiques et les RPC concernant la réalisation du contrôle post-IVG	CoPéGE
Pour renforcer la transmission des informations entre les acteurs du parcours IVG	Rappel, auprès des praticiens de ville, des recommandations quant à la transmission d'une fiche de liaison à la patiente et au CH de référence suite à la réalisation d'une IVG	CoPéGE

## AXE 3. Qualité

La démarche qualité permet d'évaluer de manière factuelle l'organisation de l'offre de soins en place. Les indicateurs et l'analyse des événements indésirables (EI) permettent d'identifier de potentiels dysfonctionnements et proposer, au regard de ces derniers, des plans d'action d'amélioration telles que la mise en place de formations, de recommandations, etc.

### OBJECTIF 1. FORMALISER LA DÉMARCHE QUALITÉ SUR LES TROIS TERRITOIRES

**Constat** La démarche qualité s'est mise ou se met progressivement en place sur les trois territoires du Grand Est. Le RPL a établi une démarche qualité spécifique à l'IVG avec l'analyse de tous les EI IVG déclarés, soit en RMM, soit en analyse simple en commission IVG territoriale en fonction du niveau de gravité. En Alsace, l'analyse des EI est faite au sein de la commission IVG. En Champagne-Ardenne, si le thème des IVG peut être évoqué lors d'une déclaration d'EI, en pratique, c'est rarement le cas. Les EI concernant les IVG sont débriéféés en interne par les structures concernées et le réseau n'est pas impliqué.

**Comment ?** En établissant une procédure de déclaration et d'analyse régionale des EI IVG.

	Action	Porteur
Pour établir la procédure	Organisation d'une rencontre régionale thématique sur la démarche qualité	CoPéGE
	Rédaction de la procédure de déclaration et d'analyse régionale des EI IVG	CoPéGE

## OBJECTIF 2. ASSURER UN SUIVI QUALITATIF DES INDICATEURS AU NIVEAU RÉGIONAL

### Constat

Les indicateurs IVG sont élaborés sur la base des données nationales PMSI (données Drees et CoPéGE) et Assurance maladie (forfaits IVG en ville). Ils font partie du rapport annuel de santé périnatale élaboré par la CoPéGE.

Un rappel des bonnes pratiques en matière du codage PMSI est fait auprès des établissements.

Les données disponibles ne permettent pas une évaluation globale du parcours IVG, notamment en ce qui concerne les causes de déplacement des femmes hors du département de domiciliation pour la réalisation d'une IVG et leur niveau de satisfaction.

### Comment ?

1. En réalisant un diagnostic ciblé pour identifier les causes de déplacements
2. En évaluant la satisfaction des femmes ayant suivi un parcours IVG

	Action	Porteur
Pour réaliser un diagnostic ciblé des flux	Réalisation d'une étude dédiée à partir des données PMSI sur les flux de patientes	CoPéGE
	Réalisation d'enquêtes qualitatives pour préciser les constats de l'étude PMSI.	CoPéGE
Pour évaluer la satisfaction des femmes	Elaboration d'un questionnaire de satisfaction	CoPéGE

## AXE 4. Coopération et information

*La fluidité du parcours des femmes en demande d'IVG et la qualité vécue de leur prise en charge reposent souvent sur la coordination entre les différents intervenants de l'offre de soins et l'information délivrée. La structuration et l'animation des échanges entre les partenaires ainsi que le partage des outils et l'homogénéité du message délivré sont une condition sine qua non pour renforcer une dynamique de convergence des pratiques à l'échelle du territoire régional.*

### OBJECTIF 1. RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS

#### Constat

Chacun des trois territoires dispose d'une commission dédiée, intégralement ou en partie, à la thématique de la prise en charge et de l'accompagnement des femmes en demande d'IVG. Différentes sur plusieurs aspects de leur fonctionnement, comme l'ancienneté, la composition ou les priorités, elles ont chacune développé des outils et travaillé sur des axes thématiques qui peuvent être intéressants de partager à l'échelle du Grand Est.

Un groupe de travail régional, composé des professionnels de santé de chaque territoire, a été constitué par la CoPéGE pour actualiser le plan régional d'accès à l'IVG. A l'issue de la publication du document, le fonctionnement du groupe de travail mérite d'être précisé et structuré pour garantir sa pérennité et la représentation de tous les acteurs concernés, tout en assurant l'articulation entre les commissions territoriales.

Le renforcement de la coopération entre les différents acteurs identifiés est à promouvoir et à rendre visible au niveau régional. Elle doit s'accompagner de la création d'un espace d'échanges et de partage accessible à tous les acteurs concernés de la région.

#### Comment ?

1. En formalisant le partenariat entre les acteurs.
2. En structurant le pilotage du plan régional d'accès à l'IVG Grand Est.
3. En créant un espace documentaire partagé.

	Action	Porteur
Pour formaliser le partenariat entre les acteurs	Établissement de la convention de partenariat entre la CoPéGE et le Planning Familial Grand Est	CoPéGE PF GE
	Élaboration de conventions-type entre les acteurs en intégrant les différents points relevant de l'axe prévention	GT IVG CoPéGE
	Mise en place et information des établissements de santé sur le suivi du conventionnement avec les praticiens de ville au niveau de chaque territoire	CoPéGE ARS GE

	Accompagnement des CPTS dans la mise en place d'un éventuel axe IVG (kit de présentation aux CPTS des axes Périnatalité)	CoPéGE
Pour structurer le pilotage du plan régional d'accès à l'IVG Grand Est	Élaboration du tableau de pilotage du Plan IVG Grand Est	CoPéGE ARS GE
	Mise en place de groupes de travail du comité de pilotage IVG Grand Est	CoPéGE
Pour créer un espace documentaire partagé	Recensement des documents et outils disponibles au niveau national, régional et territorial	CoPéGE
	Mise en place d'un espace documentaire partagé accessible à tous les acteurs concernés sur le périmètre régional, en lien avec le groupe de travail site web de la CoPéGE	CoPéGE

## OBJECTIF 2. INFORMER LE GRAND PUBLIC

### Constat

Sur le volet de la communication auprès du grand public, le nombre d'outils disponibles au niveau national est jugé suffisant. Actuellement, les réseaux périnataux sont chargés par l'ARS Grand Est de la diffusion des guides ministériels sur leur territoire. L'enjeu est d'assurer la disponibilité des outils pour les professionnels de santé en continu.

En outre, les sites web de chaque réseau renvoient vers le site web ministériel ([ivg.gouv.fr](http://ivg.gouv.fr)) pour renforcer sa visibilité. Les résultats des recensements de l'offre de soins sont régulièrement transmis à la plateforme nationale d'orientation.

La parution du site web régional de la CoPéGE présente une opportunité pour renforcer la visibilité des outils disponibles et harmoniser le contenu partagé.

### Comment ?

1. En augmentant la visibilité des informations sur le web
2. En assurant la diffusion des supports ministériels à l'échelle du Grand Est

	Action	Porteur
Pour augmenter la visibilité des informations sur le web	Élaboration du contenu du site web de la CoPéGE : renvoi vers le site ministériel, la plateforme nationale d'orientation et <a href="http://ivglesaddresses.org">ivglesaddresses.org</a>	CoPéGE
Pour assurer la diffusion des supports ministériels	Clarification de la procédure de diffusion	CoPéGE ARS GE
	Information des professionnels concernés	CoPéGE

# PLAN D'ACTION ET ÉVALUATION

## AXE 1. Prévention

OBJECTIF 1	Proposer systématiquement l'entretien psychosocial à toutes les femmes en demande d'IVG
OBJECTIF 2	Dépister systématiquement les infections sexuellement transmissibles (IST) en période pré-IVG
OBJECTIF 3	Renforcer le repérage des violences chez les femmes en demande d'IVG
OBJECTIF 4	Organiser sur les trois territoires des formations à la santé sexuelle

## AXE 2. Faciliter le parcours des femmes en demande d'IVG

OBJECTIF 1	Garantir l'accès à l'IVG à toutes les femmes qui en font la demande dans les meilleurs délais sur l'ensemble du périmètre régional
OBJECTIF 2	Garantir un choix libre et éclairé à toutes les femmes en matière de méthode de réalisation de l'IVG et de type d'anesthésie
OBJECTIF 3	Garantir l'accès à l'IVG aux femmes en situation de vulnérabilité
OBJECTIF 4	Renforcer la coordination entre les acteurs intervenant dans le parcours IVG

## AXE 3. Qualité

OBJECTIF 1	Formaliser la démarche qualité sur les trois territoires
OBJECTIF 2	Assurer un suivi qualitatif des indicateurs au niveau régional

## AXE 4. Coopération et information

OBJECTIF 1	Renforcer le partenariat entre les acteurs
OBJECTIF 2	Informier le grand public

N°	Action	Année	Axe	Objectif	Indicateurs d'évaluation
1	Validation Plan IVG Grand Est	2021			
2	Elaboration du tableau de pilotage du Plan IVG Grand Est	2021			Document élaboré
3	Réalisation d'une fiche réflexe parcours IVG	2023	1	1 et 3	Document élaboré
4	Elaboration de la fiche-mémo « réglementation »	2021	1	1	Document élaboré
5	Evaluation de l'opportunité de réalisation systématique de l'entretien psycho-social	2023	1	1	Rapport d'évaluation
6	Identification des intervenants réalisant des entretiens psychosociaux : tissu associatif, CPEF...	2022	1	1	Document élaboré
7	Rappel de l'obligation légale des centres d'orthogénie d'avoir une convention avec un CPEF	2021	1	1	Document élaboré
8	Intégration des modalités d'accès à l'entretien psychosocial pour les praticiens libéraux dans les conventions avec les établissements de santé	2022	1	1	Document élaboré
9	Réalisation d'un état des lieux sur le volet psycho-social du parcours IVG, en lien avec la commission Vulnérabilité de la CoPéGE	A définir	1	1	Rapport de l'état des lieux.
10	Élaboration d'une fiche-reflexe IST	2023	1	2	Document élaboré
11	Réalisation d'une fiche-réflexe parcours IVG	2023	1	2	Document élaboré
12	Identification des structures réalisant le dépistage gratuit des IST	2022	1	2	Document élaboré
13	Sensibilisation des professionnels à la contraception de longue durée, masculine et féminine	2022	1	2	Liste de diffusion
14	Élaboration d'outils de repérage des violences faites aux femmes, en lien avec la commission Vulnérabilités	A définir	1	3	Document élaboré
15	Élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques pour les entretiens pré- et post-IVG.	2023	1	3	Document élaboré
16	Réalisation d'une cartographie des ressources de prise en charge et d'orientation par département, en lien avec la commission « vulnérabilités »	A définir	1	3	Document élaboré
17	Organisation de formations en santé sexuelle en fonction des besoins identifiés sur chaque territoire	2022	1	3	Nombre de formations. Nombre et qualité des participants. Bilan des évaluations à chaud.

N°	Action	Année	Axe	Objectif	Indicateurs d'évaluation
18	Recensement des besoins de formation en santé sexuelle	A définir	1	4	Nombre de professionnels intéressés par une formation/typologie et origine géographique
19	Organisation de formations au dépistage des violences en fonction des besoins identifiés sur chaque territoire	A définir	1	3 et 4	Évaluation de l'intégration du dépistage des violences dans le parcours IVG (état des lieux 2023). Nombre de formations proposées par territoire.
20	Utilisation des réseaux sociaux en termes d'information auprès du jeune public	2023	1	4	Lien vers réseau social
21	Organisation de formations à l'IVG médicamenteuse à destination des sages-femmes et médecins volontaires (libéraux, hospitaliers, PMI)	A définir	2	1	Nombre de formations. Nombre et qualité des participants. Bilan des évaluations à chaud.
22	Organisation de formations à l'IVG instrumentale entre 12 et 14 SA à destination des médecins volontaires	A définir	2	1	Nombre de formations. Nombre et qualité des participants. Bilan des évaluations à chaud.
23	Organisation de formations à l'IVG instrumentale sous anesthésie locale (AL)	A définir	2	1	Nombre de formations. Nombre et qualité des participants. Bilan des évaluations à chaud.
24	Élaboration et diffusion d'une fiche-mémo concernant les bonnes pratiques et le cadre réglementaire	2021	2	1	Document élaboré
25	Appui dans la mise en place des nouvelles directives réglementaires le cas échéant	En continu	2	1	Nombre et type de documents produits. Nombre et qualité des professionnels destinataires.
26	Maintien du recensement annuel de l'offre de soins IVG en période estivale et fin d'année sur l'ensemble du périmètre régional et diffusion aux acteurs impliqués et concernés (ARS/numéro vert)	En continu	2	1	Tableau de recensement de l'offre complété et diffusé : oui/non
27	Suivi de l'évolution de l'offre de soins IVG : conventionnement entre les états de santé et les praticiens libéraux, évolution des prises en charge dans les centres de santé, les CH et les CPEF notamment PEC des 12-14 SA	En continu	2	1	Etat des lieux 2023
28	Information des professionnels de santé sur l'offre de soins existante	En continu	2	1	Nombre et type de documents produits. Nombre et qualité des professionnels destinataires.
29	Information du grand public sur l'offre de soins existante	En continu	2	1	Type et nombre d'actions grand public menées. Nombre de personnes touchées.
30	Organisation de formations à l'IVG médicamenteuse, à l'IVG instrumentale et à l'IVG instrumentale sous anesthésie locale (AL)	A définir	2	2	Nombre de formations. Nombre et qualité des participants. Bilan des évaluations à chaud.

N°	Action	Année	Axe	Objectif	Indicateurs d'évaluation
31	Elaboration de recommandations sur l'IVG sous AL	2023	2	2	Etat des lieux 2023 : respect des recommandations
32	Accompagnement des centres de santé souhaitant développer l'activité d'orthogénie : recommandations, parcours, conventions	ND	2	2	Nombre de centres de santé accompagnés. Nombre de centres proposant des IVG méd/chir.
33	Rappel des obligations légales en matière de libre choix de la femme de la méthode de l'IVG et de l'anesthésie aux instances des établissements de santé	2021	2	2	Nombre et qualité des pro inclus dans mailing. Etat des lieux 2023 : évolution ds méthodes d'IVG et d'anesthésie proposées par les maternités.
34	Soutien des équipes hospitalières au respect de la levée de la double clause de conscience <u>si la loi est votée définitivement</u> (information, recommandations) – à arbitrer par le GT IVG Grand Est	ND	2	2	Etat des lieux 2023.
35	Réalisation d'un état des lieux régional des besoins et ressources existantes, en lien avec la commission « vulnérabilités »	A définir	2	3	Rapport de l'état des lieux
36	Établissement d'un ou plusieurs parcours « vulnérabilités » en spécifiant les modalités de prise en charge organisationnelle, en fonction des résultats du diagnostic, en lien avec la commission « vulnérabilités »	A définir	2	3	Parcours/reco établis. Etat des lieux 2023. Respect des recos.
37	Actualisation et diffusion de la recommandation Grand Est « IVG chez les mineures » datant de novembre 2018	2022	2	3	Nombre et qualité des pro inclus dans mailing.
38	Production de documents d'information à destination des femmes dans diverses langues (traduction du guide IVG national).	2023	2	3	Document élaboré
39	Identification des différents moyens de contrôle post-IVG utilisés par les acteurs au regard de l'évolution des Recommandations pour la Pratique Clinique (RPC) sur le périmètre régional	2022	2	4	Rapport de l'état des lieux. Etat des lieux 20230 : respect des recommandations.
40	Établissement de recommandations régionales basées sur l'état des lieux des pratiques et les RPC concernant la réalisation du contrôle post-IVG	2023	2	4	Etat des lieux 2023 : respect des recommandations
41	Rappel, auprès des praticiens de ville, des recommandations quant à la transmission d'une fiche de liaison à la patiente et au CH de référence suite à la réalisation d'une IVG	2021	2	4	Nombre et qualité des pro inclus dans mailing. Question sur l'utilisation de la fiche lors de l'état des lieux 2023.
42	Organisation d'une rencontre régionale thématique sur la démarche qualité	2022	3	1	Nombre de participants. CR des échanges et des décisions prises.

N°	Action	Année	Axe	Objectif	Indicateurs d'évaluation
43	Rédaction de la procédure de déclaration et d'analyse régionale des EI IVG	2023	3	1	Nombre d'EI déclarés. Nombre d'EI traités. Tableau de bord des actions d'amélioration.
44	Réalisation d'une étude dédiée à partir des données PMSI sur les flux de patientes	2022	3	2	Rapport d'étude.
45	Réalisation d'enquêtes qualitatives pour préciser les constats de l'étude PMSI.	ND	3	2	Rapport des enquêtes complémentaires.
46	Elaboration d'un questionnaire de satisfaction à destination des femmes ayant réalisé une IVG	2023	3	2	Rapport de satisfaction
47	Établissement de la convention de partenariat entre la CoPéGE et le Planning Familial Grand Est	2022	4	1	Document élaboré
48	Élaboration de conventions-type entre les acteurs en intégrant les différents points relevant de l'axe prévention	ND	4	1	Document élaboré
49	Mise en place et information des établissements de santé sur le suivi du conventionnement avec les praticiens de ville au niveau de chaque territoire	2022	4	1	Courriers
50	Accompagnement des CPTS dans la mise en place d'un éventuel axe IVG (kit de présentation aux CPTS des axes Périnatalité)	2021-2023	4	1	Listing des sollicitations
52	Mise en place de groupes de travail du comité de pilotage IVG Grand Est	2021	4	1	CR de réunions
53	Recensement des documents et outils disponibles au niveau national, régional et territorial	2021	4	1	Document élaboré
54	Mise en place d'un espace documentaire partagé accessible à tous les acteurs concernés sur le périmètre régional, en lien avec le groupe de travail site web de la CoPéGE	2022	4	1	Lien vers espace créé
55	Élaboration du contenu du site web de la CoPéGE : renvoi vers le site ministériel, la plateforme nationale d'orientation et ivglesadresses.org	ND	4	2	Lien vers site web
56	Clarification de la procédure de diffusion des supports ministériels	ND	4	2	Procédure élaborée
57	Information des professionnels concernés par la diffusion des supports ministériels	ND	4	2	Document élaboré

## ANNEXE - COMPOSITION COMMISSION IVG GRAND EST

<b>ARS</b>	MAROTTA Joséphine		ARS GE
	LEMAITRE Lucie		ARS GE
<b>COPEGE</b>	ROSE Emilie	Cheffe de projet	COPEGE
<b>ALSACE</b>	ATTALI Luisa	Psychologue	CHU Strasbourg
	BETTAHAR Karima	GO	CHU Strasbourg
	BUR Priscilla	Sage-femme	CHU Strasbourg
	CREUTZMEYER Geneviève	Sage-femme coordinatrice	Naître en Alsace
	DERUELLE Philippe	GO	CHU Strasbourg
	FAIVRE Marie-Josèphe	Sage-femme	CPEF Mulhouse
	GONCHARUK Iryna	Cheffe de projet	Naître en Alsace
	GUETH Elizabeth	GO	CH Saverne
	MERSCH Véronique	GO	CH Colmar
	RINGELE Monique	Présidente	PF 68 / RF Grand Est
	WARYNSKI Françoise	Médecin	PMI 68
<b>LORRAINE</b>	CREUTZ Margaux	Médecin coordinateur	Réseau Périnatal Lorrain
	DEMOULIN Geraldine	GO	CHRU Nancy
	HEID Chantal	GO	CH Saint-Dié
	MAATOUK Alexis	GO	CH Toul/CHRU Nancy
	MALET-DUCHON Blandine	Sage-femme libérale	Cuvry
	NICOLAS-TERHE Valérie	Médecin PMI	CD57
	SCHMITT Carole	Sage-femme et CCF	CPEF CHRU Nancy
<b>CHAMPAGNE -ARDENNE</b>	CHRETIEN Béatrice	Coordinatrice administrative	Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne
	DUMEZ Violaine	Présidente	Association Couples et Familles - TROYES
	FIJEANT Martine	CCF	Association Couples et Familles - TROYES
	GUERIN Virginie	DDFE	DDCSPP 51
	JAMOULLE Patricia	IDE	Centre de Planification de Rethel
	JARFAUT-WOLKER Claire	Sage-femme	CH TROYES
	LELOUX Nathalie	Sage-femme coordinatrice	RPCA
	MORAIS Anne-Marie	Déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité	DDETSPP 08
	SOUTHON-BASTARD Karine		DDETSPP 10